

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Professional Services Online & Temporary Help
Services Division/Division des services professionnels
en ligne et d'aide temporaire
11 Laurier St./11, rue Laurier
10C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet PROSERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZT-120001/C	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZT-120001	Date 2013-03-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZT-009-25428	
File No. - N° de dossier 009zt.E60ZT-120001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gilmour, Peggy	Buyer Id - Id de l'acheteur 009zt
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7642 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-9235
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Cette modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION ET RÉPONSES:

La présente modification à la demande de soumissions vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

- Q1. Nous faisons partie d'une coentreprise qui est titulaire d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et d'une offre à commandes (OC) Nous présenterons une soumission pour ProServices en tant que sociétés distinctes. Dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) pour ProServices, on accordera des droits acquis aux titulaires d'une OC ou d'une AMA sans que ces derniers ne soient tenus de présenter une nouvelle soumission. Nos deux entreprises peuvent-elles obtenir des droits acquis séparément, conformément au nouvel arrangement?
- R1. L'approche relative aux droits acquis couvre l'ensemble de la coentreprise, mais non les membres individuels de celle-ci. L'expérience est fondée sur la coentreprise et ses membres en tant que groupe; un membre seul ne pourrait pas posséder cette expérience.
- Q2. La demande d'offres à commandes concernant le règlement extrajudiciaire des différends qui est en cours depuis quelques années semble avoir été perdue dans les dédales du système. Sera-t-elle absorbée par ProServices? Il ne semble pas y avoir une catégorie dans les volets autres que les technologies de l'information (TI) pour les « communications » ou les « rédacteurs » (autres que la rédaction technique). Y aura-t-il une telle catégorie dans ProServices?
- R2. ProServices intégrera d'autres catégories de personnel qui se trouvent dans les instruments d'approvisionnement existants. À ce moment-ci, nous ne pouvons pas dire quelles catégories seront intégrées dans ProServices. Une catégorie de communications a été ajoutée à la STPS et s'ajoutera aux ProServices.
- Q3. Quelles sont les différences entre les catégories suivantes :
- 5.9 Gestionnaire de projet (Volet 5 - (P) Services de gestion de projets); et
 - 10.2 Gestionnaire de projet (Volet 10 - Services de gestion de projets)?
- R3. Les catégories faisant partie du Volet 5 sont toutes reliées aux technologies de l'information (TI). Les catégories faisant partie du Volet 10 ne sont pas reliées aux technologies de l'information (autres que les TI).
- Q4. Qu'est-ce qui distingue les catégories suivantes du Volet 5 :
- Catégorie 5.2, Expert-conseil en ressources humaines (Volet 5 (P) - Services de gestion de projets); et
 - Catégorie 5.3, Expert-conseil du développement organisationnel (Volet 5 (P) - Services de gestion de projets).
- des catégories suivantes du Volet 8 :
- Catégorie 8.1, Expert-conseil en ressources humaines (Volet 8 - Services aux ressources humaines); et

- Catégorie 8.2, Expert-conseil en conception de la classification et en conception organisationnelle (Volet 8 - Services aux ressources humaines)?
- R4. Les catégories énumérées au Volet 5 sont toutes liées aux technologies de l'information (TI). Les catégories énumérées au Volet 8 ne sont pas reliées aux technologies de l'information (autres que les TI). Les services énumérés sous chaque description de la catégorie ne sont pas exhaustifs.
- Q5. Nous sommes déjà inscrits dans le Système des services professionnels centralisés (SSPC) pour le renouvellement des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT); pouvons-nous utiliser le même nom d'utilisateur et le même mot de passe pour nous connecter au module de ProServices?
- R5. Oui, vous pouvez utiliser le même nom d'utilisateur et mot de passe pour ouvrir une session.
- Q6. Ma question porte sur la justification des références
- A) Dans le cas où des vérifications sur place auraient été menées sur ordre de la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) par un agent négociateur, avec la participation d'un ministre, mais que le travail a été payé par l'agent négociateur, il n'y aurait pas de numéro de contrat du gouvernement. Est-ce que le numéro de cas de la CRTFP qui se rapporte à cette vérification sur place peut être utilisé? et est-ce que le représentant de l'agent négociateur peut être utilisé à titre de référence? Dans le cas où une personne aurait participé à des comités d'examen des griefs de classification pour le compte de l'employé payé par l'agent négociateur, il n'y aurait pas de numéro de contrat du gouvernement. Est-ce que le numéro du grief donné par le ministre peut être utilisé plutôt que le numéro de contrat, à titre de référence? et est-ce que le représentant de l'agent négociateur peut être utilisé à titre de référence, ou encore le président du comité d'examen des griefs? Dans le cas où une personne aurait élaboré une norme de classification pour un client du secteur privé, il n'y aurait pas de numéro de contrat du gouvernement. Est-ce que l'on peut citer le projet et utiliser l'autorité responsable du projet du secteur privé à titre de référence?
- B) Dans le cas où une personne serait la ressource fournie par un entrepreneur principal, la pratique courante veut que cet expert-conseil servant de ressource puisse gérer tous les aspects du projet, mais il n'y aurait pas de numéro de contrat du gouvernement. Est-ce que l'entrepreneur principal sera tenu de fournir le numéro de contrat de l'expert-conseil utilisé comme ressource? Est-ce que l'expert-conseil utilisé comme ressource et l'entrepreneur principal (p. ex. une agence de placement temporaire) peuvent tous deux utiliser le même numéro de contrat pour justifier l'expérience?
- R6. A) Pour justifier les références, nous acceptons les contrats tant gouvernementaux que non gouvernementaux. Le numéro de contrat ou le numéro de référence du projet fourni par le soumissionnaire peut se rapporter à un contrat gouvernemental ou à un contrat du secteur privé. Les deux sont acceptables. Les références relatives aux catégories peuvent provenir de n'importe quel employé de l'organisation cliente pouvant confirmer que le soumissionnaire a fourni les services de la catégorie en question au cours des cinq dernières années. Lorsqu'on présente une soumission pour une catégorie, le travail effectué et qui est soumis au processus de justification des références doit correspondre étroitement au travail décrit dans la description de la catégorie.
- B) Voir la réponse A) ci-dessus. C'est l'entreprise qui est évaluée et non le personnel de l'entreprise.

-
- Q7. Est-ce que ProServices sera ouvert à des entrepreneurs individuels?
- R7. Oui.
- Q8. Au tableau de la section 10.7, page 82, sous Spécialiste en approvisionnement, on alloue 15 points pour la certification professionnelle appropriée. Pourquoi est-ce ainsi?
- R8. Pour cette catégorie, si l'on possède suffisamment d'expérience et de scolarité, il est possible de se qualifier pour le niveau supérieur de compétence sans détenir une certification professionnelle.
- Q9. Nous sommes un fournisseur existant du gouvernement du Canada par l'intermédiaire des instruments d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) et des Services d'aide temporaire (SAT). Compte tenu du récent lancement de la Stratégie nationale d'approvisionnement et de ProServices, veuillez confirmer que nous ne sommes pas tenus de nous préqualifier en tant que fournisseur et veuillez nous indiquer comment nous pouvons nous inscrire dans le cadre de la nouvelle stratégie d'approvisionnement.
- R9. Pour être admissible à ProServices, vous devez vous inscrire au SSPC et présenter une soumission dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement à venir pour ProServices. Les fournisseurs existants pour les SPTS ou les SPICT peuvent faire l'objet de « droits acquis » pour ProServices. Pour ce faire, le fournisseur préqualifié doit remplir et soumettre l'attestation de droits acquis dans la composante de collecte de données du SSPC dans le cadre du processus de demande de soumissions. Les fournisseurs préqualifiés qui ont des « droits acquis » pour ProServices ne seront pas tenus de justifier les catégories pour lesquelles ils sont déjà préqualifiés pour les SPTS ou les SPICT.
- Q10. Apporterez-vous des rajustements aux définitions des volets, ou des ajouts? Serait-il possible de fusionner ces deux catégories, 8.2, Expert-conseil en conception de la classification et en conception organisationnelle et 9.4, Expert-conseil du développement organisationnel, ou de les redéfinir de sorte qu'on puisse y indiquer l'expérience requise pour exécuter les travaux que des clients pourraient vouloir faire effectuer?
- R10. Les descriptions de travail pour ces catégories ont été rédigées par l'équipe des services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS). Vous pouvez les joindre à l'adresse SPTS.TSPS@tpsgc-pwgsc.gc.ca.
- Q11. Vous proposez d'inclure une nouvelle catégorie de facilitateur (catégorie 9.16), mais pour les services professionnels en ligne, il n'y avait qu'une simple catégorie « instructeur », dont la portée, qui était plus limitée, était cependant claire. Est-ce que cela fera partie de la catégorie du facilitateur, ou est-ce que cela s'applique à toute personne qui fournit de la « formation », peu importe la catégorie dans laquelle le service sera demandé?
- R11. Les SPTS ajoutés une nouvelle catégorie appelée « expert-conseil-facilitateur ». Toutes les catégories relatives aux SPTS seront également ajoutées à ProServices. Vous pouvez obtenir plus de détails sur cette catégorie en consultant la demande de renseignements pour le renouvellement des SPTS 2013 n° E60ZN-13TSPS/A accessible dans MERX.
- Q12. Je suis un rédacteur et réviseur inscrit dans les services professionnels en ligne, et je me demande s'il y a une catégorie pour les rédacteurs et les réviseurs dans le présent arrangement en matière d'approvisionnement? J'ai vu une catégorie Communications dans l'arrangement en matière d'approvements et je me demande s'il s'agit de ma catégorie? Y aura-t-il une catégorie plus précise relative à la rédaction et à la révision?

- R12. Il existe une catégorie appelée « rédacteur technique » dans le Volet 4 (B) - Services à l'entreprise et le Volet 10 - Services de gestion de projets. À l'heure actuelle, il n'existe pas de catégorie Communications dans ProServices.
- Q13. J'aimerais poser les questions suivantes et formuler certains commentaires concernant l'ébauche de la DAMA et la demande de renseignements pour ProServices :
- A) Avez-vous toujours l'intention de publier la DOC et la DAMA pour les SPTS centrés sur les tâches avant la DAMA pour ProServices? Sinon, les soumissionnaires qui n'ont pas actuellement conclu un accord pour les SPTS, mais qui désirent le faire, devraient-ils soumettre une proposition à la fois pour la DAMA de ProServices et la DAMA des SPTS centrés sur les tâches pour éviter de manquer un marché de ProServices pendant l'évaluation des SPTS?
- B) La composante de collecte des données (CCD) du SSPC est un élément essentiel de la réponse de ProServices. Dans le cadre de l'ébauche de la DAMA, est-il possible de mettre à notre disposition la CCD du SSPC, en ce qu'elle s'applique à ProServices, aux fins d'examen, ou à tout le moins de fournir un plan de sa structure avec des captures d'écran de chaque page nécessitant des entrées?
- C) Un certain nombre de nouvelles catégories ainsi qu'un nouveau volet sont indiqués dans la DAMA. Est-ce que des renseignements supplémentaires sur ces catégories seront disponibles dans une modification de l'ébauche de la DAMA? Est-ce que ces catégories seront définies et accessibles aux fins de soumissions d'ici la publication de la DAMA? Est-ce que toutes ces catégories seront comprises dans le prochain renouvellement des SPTS?
- En ce qui concerne la nouvelle catégorie « Expert-conseil en communications », pourriez-vous expliquer comment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) envisage d'utiliser cette catégorie pour les SPTS ou ProServices? Est-elle accessible pour tous les besoins liés aux communications ou y a-t-il des situations où TPSGC obligerait les utilisateurs à soumettre une demande à l'aide d'une différente méthode d'approvisionnement liée aux communications?
- D) Est-ce que la première page de la DAMA et ses modifications doivent être remplies, signées et présentées avec la soumission?
- E) Aux pages 8, 10, 11 et 15 (dans la section Code de conduite et attestations), la DAMA demande une liste des administrateurs du fournisseur. Est-il possible de configurer la CCD afin de permettre l'entrée en ligne des noms des administrateurs, et ainsi réduire davantage les renseignements nécessaires dans la copie papier?
- F) À la page 10, section 1, on demande « une (1) copie papier et une (1) copie électronique » d'une liste de documents. Qu'entend-on par copie électronique? Étant donné que la liste est avant tout un ensemble de documents signés, il ne devrait pas être nécessaire de soumettre une copie électronique (p. ex. sur CD, clé USB, etc.)
- G) En ce qui concerne l'exigence obligatoire 3 :
1. Est-ce que le « numéro de référence du contrat/projet » est obligatoire?

-
2. L'exigence obligatoire 3 demande de fournir deux adresses courriel pour le même client. Est-ce pour la même personne-ressource du client ou pour deux personnes-ressources différentes de la même organisation? Dans les deux cas, une seconde adresse courriel ou une seconde personne-ressource peut ne pas être disponible. Que doivent faire les soumissionnaires lorsqu'ils ne peuvent pas fournir une seconde adresse courriel?
3. Serait-il possible d'inclure dans la CCD du SSPC une fonction « copier/coller » pour entrer les renseignements justifiant les références, semblable au fonctionnement de la section sur les taux ou les services offerts dans les demandes de soumissions des SPICT? Il peut arriver souvent que la même référence soit utilisée pour plusieurs catégories, et l'entrée de ces renseignements dans toutes les pages requises peut prendre beaucoup de temps. Sinon, serait-il possible d'intégrer une fonction nous permettant de télécharger une feuille de calcul Excel qui remplit les champs liés aux justifications de références dans la CCD?
- H) En ce qui concerne la relation entre ProServices, les SPICT et les SPTS, si une entreprise se qualifie pour ProServices avant de présenter une soumission pour les SPICT ou les SPTS, fera-t-elle l'objet de droits acquis en ce qui a trait aux catégories pour lesquelles elle s'est déjà qualifiée? Je comprends qu'il faudra satisfaire à des exigences supplémentaires pour les SPICT et les SPTS. Cependant, puisque les catégories sont les mêmes dans ProServices, celles-ci seront-elles reportées à chacune des autres méthodes d'approvisionnement pertinentes?
- R13. A) Les SPTS seront publiés avant ProServices. Les soumissionnaires peuvent choisir de soumettre une proposition pour une seule DAMA ou pour les deux.
- B) Les fournisseurs peuvent déjà s'inscrire dans le SSPC. La composante de collecte de données du SSPC, utilisée pour présenter des soumissions à la suite d'invitations à soumissionner, est simple et facile à utiliser. Aucune formation préalable n'est requise. Si les soumissionnaires ont un problème à l'étape de l'invitation à soumissionner, ils peuvent communiquer avec le centre de soutien technique du SSPC à l'adresse sspc.cpss@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- C) Les SPTS définissent et gèrent les catégories pour les services professionnels centrés sur les tâches et les solutions. Vous trouverez plus de détails sur ces catégories aux adresses suivantes : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sptb-tbps/categories-fra.html> et <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/spctsc-tspscc-fra.html>
- D) Oui, la page de signature est également une annexe dans la DAMA, c.-à-d., l'annexe E.
- E) Une telle fonctionnalité n'existe pas actuellement.
- F) Une copie électronique est une copie numérisée des documents signés.
- G) 1. Oui, un numéro de référence de contrat ou de projet est obligatoire. Généralement, tous les accords contractuels comprennent un numéro de référence qui permet l'enregistrement, le suivi, etc.
2. Deux différentes personnes-ressources d'une même organisation sont requises. Si une seule personne-ressource peut être fournie, une seule est présentée. Toutefois, nous vous recommandons d'en avoir deux et nous vous encourageons à en trouver deux.

3. La recommandation d'une fonction « copier » sera mise de côté pour être prise en considération à l'avenir. La recommandation d'une fonction de chargement automatique pour le remplissage d'une feuille de calcul ne sera pas examinée puisque la composante de collecte de données remplace les modèles à remplir.

H) Non. Une entreprise ne conservera ses droits acquis pour ProServices que si elle est un fournisseur présélectionné pour les SPICT et les SPTS.

Q14. Je ne peux pas assister à la séance d'information à l'intention des soumissionnaires éventuels qui sera tenue le 14 mars. Je sais que la séance sera diffusée sur Internet. Serait-il possible de fournir un lien pour accéder à la diffusion Web qui pourrait être accessible après la tenue de la séance?

R14. Oui, un lien sera fourni.

Q15. A) Pouvez-vous nous dire si un communiqué sera bientôt publié en ce qui concerne les exigences pour les fournisseurs qualifiés existants des SPTS (OC/AMA) pour « l'entrée de données » relatives à l'instrument d'approvisionnement à venir Pro Services? Que devons-nous faire relativement à la saisie de données?

B) Une fois l'entrée des données achevée, quelle est l'étape suivante? Devons-nous attendre l'invitation à soumissionner pour ProServices en avril? À ce moment-là, devons-nous soumettre uniquement une mise à jour des taux quotidiens pour toutes les catégories?

R15. A) Les SPTS a publié une Demande d'informations sur MERX. Tous les soumissionnaires, y compris les fournisseurs existants des SPTS, doivent s'inscrire dans le SSPC. Il s'agit de la « saisie de données » requise. Les fournisseurs devront créer un profil dans le SSPC et enregistrer une ressource principale et régionale, le cas échéant. À l'étape de l'invitation à soumissionner, la composante de collecte de données du SSPC sera utilisée pour recueillir les attestations et certaines parties des soumissions techniques des soumissionnaires.

B) Un profil dans le SSPC vous permettra de visualiser et de soumissionner dans le cadre de la DAMA pour ProServices à venir.

Q16. En lisant la « Lettre d'intérêt » pour ProServices, je constate que :

« L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). »

Je détiens une attestation de sécurité (niveau « Secret ») de la DSIC. Comme je suis la seule ressource pour mon entreprise, est-ce suffisant pour satisfaire à cette exigence?

R16. Pour se qualifier, il faut obtenir une vérification d'organisation désignée (VOD). Une attestation de sécurité, seule, n'est pas suffisante. Pour obtenir le parrainage d'une VOD, veuillez envoyer une demande officielle à l'adresse RCNSpenligne.NCRPSOnline@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Q17. J'aimerais obtenir des précisions à savoir si seule la composante de l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPTS sera fusionnée au nouvel instrument d'approvisionnement

ProServices. J'aimerais que vous confirmiez si l'« offre à commandes » des SPTS demeurera un instrument d'approvisionnement distinct dans lequel les fournisseurs sont déjà classés selon leur taux quotidien. Encore une fois, pouvez-vous confirmer que l'« offre à commandes » des SPTS demeurera en place telle qu'elle est, et que ProServices n'influera pas sur cette dernière et que seule la composante de l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPTS sera fusionnée à l'instrument ProServices?

- R17. L'arrangement en matière d'approvisionnement et les offres à commandes des SPTS demeureront des instruments d'approvisionnement distincts. Les SPICT demeureront également un instrument d'approvisionnement distinct. Vous ne devez utiliser l'instrument d'approvisionnement ProServices que pour les besoins de services professionnels d'une valeur inférieure au seuil établi par l'Accord de libre-échange nord-américain pour les services (qui se situe actuellement à 78 500 \$).
- Q18. Qu'est-ce que l'outil ProServices? L'outil ProServices est-il une base de données supplémentaire des Services professionnels en ligne (SP en ligne) ou vise-t-il à remplacer ces derniers? Que signifiera la mise en œuvre de ce nouveau système pour les fournisseurs?
- R18. ProServices est une nouvelle méthode d'approvisionnement comportant de nouvelles catégories. Une fois l'outil mis en œuvre, les SP en ligne seront mis hors service. Tous les fournisseurs actuels des SP en ligne devront soumettre leurs propositions techniques lorsque la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) de l'outil ProServices sera émise en avril 2013. Ils devront également s'inscrire à la composante de collecte de données du Système des services professionnels centralisés (SSPC).
- Q19. Ce nouveau système changera-t-il la façon dont les fournisseurs transmettent les rapports trimestriels aux SP en ligne relativement aux opérations qui nous ont été attribuées pendant cette période?
- R19. Les fournisseurs continueront de produire des rapports trimestriels.
- Q20. Est-ce qu'il y aura des changements en ce qui a trait à MERX ainsi qu'à la recherche d'occasions et à la façon de présenter une demande pour ces dernières?
- R20. Les occasions seront toujours affichées sur MERX. Toutefois, les ministères clients pourront utiliser ProServices pour effectuer des recherches selon leurs besoins et envoyer des demandes de propositions aux fournisseurs.
- Q21. Au cours de la séance d'information précédente et dans les questions et réponses qui ont été distribuées par la suite (plus particulièrement, la question 1 et de la section K), TPSGC a indiqué que les droits relatifs aux catégories des SPTS et des SPICT existantes seront maintenus dans ProServices. Étant donné qu'une mise à jour des SPICT est actuellement active aux fins de soumission, comment tiendra-t-on compte de ces catégories récemment justifiées dans ProServices? Tant du point de vue du niveau d'effort que de la relation avec la clientèle pour TOUS les soumissionnaires éventuels sur ProServices et les SPICT, il est inefficace d'exiger de saisir de nouveau et d'étayer ces renseignements particulièrement si les processus de validation et les évaluations des SPICT et de ProServices seront menés en parallèle, créant une redondance supplémentaire dans le processus et des inefficacités dans la façon dont TPSGC doit allouer des ressources pour mener le processus de validation.
- R21. L'outil ProServices ne sera pas mis en œuvre avant que les SPTS et les SPICT soient terminés. Ainsi tous les fournisseurs préqualifiés pourront être maintenus en vertu d'un droit acquis dans ProServices, avec leurs catégories justifiées. Pour ce faire, le fournisseur préqualifié doit remplir

et soumettre l'attestation de droits acquis dans la composante de collecte de données du SSPC dans le cadre du processus de soumission. Les fournisseurs préqualifiés qui sont maintenus en vertu d'un droit acquis dans ProServices n'auront pas besoin de justifier les catégories pour lesquelles ils sont déjà préqualifiés dans les SPTS ou les SPICT.

Q22 Nous sommes qualifiés dans le cadre des SPTS, et nous avons déposé une demande afin d'être inclus dans ProServices. Nous n'avons jamais reçu un énoncé définitif à savoir si nous étions maintenus en vertu d'un droit acquis ou nous indiquant les étapes supplémentaires à suivre à cet effet. Si possible, quelqu'un pourrait-il confirmer si nous avons fait toutes les démarches nécessaires afin d'être inclus dans le nouvel arrangement en matière d'approvisionnement de ProServices? Sinon, quelles autres démarches devons-nous entreprendre pour être maintenus en vertu d'un droit acquis?

R22. Bien que vous pourrez obtenir des droits acquis en provenance de SPTS, vous aurez quand même à remplir l'information dans la Composante de collecte des données du SSPC et à indiquer les catégories auxquelles vous êtes déjà qualifié.

Q23. À propos de l'ébauche de la DAMA pour ProServices :

À la suite de la sortie de la demande de propositions pour les Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) EN578-055605/E, nous essaierons de nous qualifier pour la première fois à des offre à commandes et les arrangement en matière d'approvisionnements.

À la suite de la demande de propositions E60ZT-120001/C (ProServices), nous nous demandons s'il sera nécessaire de se qualifier également pour celle-ci. Nous trouvons que l'appel d'offre pour les SPICT EN578-055605/E ressemble fortement à celle de ProServices E60ZT-120001/C. C'est pourquoi nous vous demandons cette petite clarification.

R23. Il est nécessaire de se qualifier à ProServices pour participer à des demande de propositions sous ProServices. Toutefois, si vous êtes déjà qualifié à SPICT à la date de clôture des soumissions de ProServices, il vous sera possible d'obtenir des droits acquis pour les catégories auxquelles vous êtes déjà qualifié sous SPICT. Voir R22 ci-dessus

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.